

Direction de l'Environnement / Service de la réglementation urbaine

Compte-rendu

Objet : PLUi-H et agriculture – atelier experts

Date : 13 octobre 2015

Heure : 9h30

Lieu : Marengo

Organismes, institutions, associations représentées :

Organismes, institution, associations invitées	Présent	Absent/excusé
Direction Régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt Midi Pyrénées	X	
Chambre départementale d'agriculture de Haute Garonne	X	
Terres de liens	X	
SAFER	X	
Marché d'intérêt national de Toulouse	X	
Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine	X	
Ville de Toulouse, Régie agricole municipale	X	
Toulouse Métropole, Direction de l'Environnement	X	
Toulouse Métropole, Service de la réglementation urbaine	X	
Toulouse Métropole, Direction de la recherche, de l'innovation et des filières	X	
Direction départementale des territoires de Haute-Garonne		X
SOLAGRO		X

La réunion s'est déroulée en deux temps :

1. Échange autour du diaporama diagnostic qui a été présenté aux élus le 6 juillet 2015. Le but était que les participants puissent compléter et étayer ces éléments.
2. Tour de table sur les enjeux importants à identifier suite au diagnostic

Sujets

Commentaires / échanges / décisions

<p>Échange autour du diaporama diagnostic agricole/Suggestions des participants</p>	<p>Occupation agricole du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Chambre Départementale d'Agriculture (CDA) 31 pourra analyser l'évolution des espaces cultivés dans le temps (dans le cadre de la convention entre Toulouse Métropole et la CDA 31) - La SAFER dispose de données sur l'analyse des mouvements fonciers et les orientations du marché foncier - Identifier quelles sont les données mobilisables par l'outil Vigifoncier - Sectoriser la proportion d'espaces cultivés selon les communes : d'une part, pourcentage sur les communes très urbaines et d'autre part, pourcentage sur les communes plus rurales - Sur la carte, faire apparaître les espaces cultivés gérés par la puissance publique - Visualiser les espaces cultivés sur les territoires limitrophes de la Métropole - Clarifier ce que le codage PAC « autres cultures » signifie : espace sans prime PAC mais dont le potentiel agricole demeure - Développer et argumenter la notion d'intérêt agricole, qui ne se résume pas uniquement à la valeur agronomique
--------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- Argumenter en faveur de la multifonctionnalité de l'agriculture
- Identifier aussi les espaces boisés d'intérêt

Espaces agricoles et développement urbain

- Dans le porter à connaissance de l'État, une fiche sur la consommation foncière sera jointe
- Toulouse Métropole va poursuivre son investigation en croisant les espaces cultivés avec les zonages de PLU et POS en vigueur
- Ce thème met particulièrement en exergue l'enjeu de conciliation de politiques publiques au sein du PLUi-H : accueil de nouveaux habitants et préservation des espaces non bâtis.

Le système économique

- Possibilité d'estimer le chiffre d'affaire des 85 % de terres en grandes cultures et de modéliser la valeur ajoutée maximale si on relocalisait la transformation sur le territoire : CDA 31
- La CDA 31 va aussi compléter l'identification des filières (localisation, fonctionnalité) dans le cadre de la convention avec Toulouse Métropole
- Pour la restauration hors foyer, distinguer la restauration collective des autres modes
- Bien définir le terme « circuit court de proximité »
- Ajouter le e-commerce dans les formes de vente directe

Alimentation

- Les modélisations d'assiette alimentaire présentées et les commentaires afférents ne visent pas l'autosuffisance alimentaire
- Vérifier le chiffre de 2000 tonnes de production de fruits et légumes sur le territoire
- Pour dénombrer les AMAP, identifier les déclarations en Préfecture de ces structures associatives
- Les AMAP sont certes numériquement faibles mais ont un rôle symbolique important

Le marché d'intérêt national (MIN)

- Le premier métier du MIN de Toulouse est la logistique appliquée au frais, en particulier le « dernier km du produit frais »
- Idée de monter un hub de logistique dans lequel les producteurs seraient très présents
- Le MIN de Toulouse jouit d'une excellente localisation géographique et 85 % des 20 hectares du site sont actuellement utilisés
- Chaque mois, le MIN de Toulouse dénombre 20 000 entrées de camions et 1000 à 1200 personnes sont présentes sur le site chaque matin
- 339 producteurs sont présents sur le MIN de Toulouse : 142 viennent de Haute-Garonne, 117 du Tarn et Garonne, 28 du Lot et Garonne et 15 d'ailleurs

Circuits courts de proximité

- Pour la production locale, distinguer les petits et gros producteurs qui n'ont pas les mêmes besoins de circuits commerciaux.

Innovation, recherche et formation

- Il est fondamental de souligner l'importance de la recherche, la formation et l'innovation ; le MIN de Toulouse doit faire partie de l'innovation, notamment en liant la recherche et la réalité de la commercialisation
- Définir des indicateurs pour caractériser la valeur ajoutée en termes économiques et en termes d'emplois de la formation et de la recherche. Par exemple : nombre de brevets déposés, nombre de produits valorisés, nombre de start up créées, nombre de doctorants ...
- Évaluer comment les projets d'innovation génèrent de l'emploi

Tour de table des enjeux

SAFER

Besoin de lisibilité à moyen terme et long terme dans les documents d'urbanisme afin de limiter la spéculation foncière.

Marché d'intérêt national de Toulouse

	<p>Il n'est pas certain que la production agricole de proximité soit la plus préoccupante, on peut aller chercher des terres plus loin. Ce qu'il faut protéger, ce sont surtout les métiers.</p> <p>Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt Avoir une vision globale, préserver et développer l'ancrage des agricultures en zone périurbaine, c'est à dire préserver le foncier à long terme (ZAP, PAEN). Ce qui permet de réduire la spéculation et préserver le potentiel économique agricole. Inverser le regard sur ces espaces. Intérêt de l'entrée économique.</p> <p>Chambre d'agriculture 31 Changer le regard (des élus) sur l'agriculture. Préserver des espaces agricoles pour installer des jeunes et renouveler la population.</p> <p>Agence d'urbanisme de l'agglomération Toulouse La meilleure des protections c'est le projet et le PLUi-H permet de créer une coalition d'acteurs pour faire projet de territoire sur la question agricole et agro alimentaire. L'entrée économique est intéressante car elle est vraie et interpelle de façon nouvelle la question.</p> <p>Régie agricole de Toulouse Clarifier le rôle et la position de la puissance publique sur l'agriculture métropolitaine. Donner une vocation mixte aux espaces agricoles publics, en faire les nouveaux espaces publics de demain. En matière de restauration collective, l'approvisionnement local est possible s'il existe un prix adapté.</p> <p>Direction de la recherche, de l'innovation et des filières Préserver le foncier, quelle que soit la destination (économique ou non), nécessité d'une décision politique pour protéger ces espaces.</p> <p>Direction environnement Importance de l'entrée alimentaire en faisant le lien avec logistique urbaine. L'entrée alimentaire peut aussi concerner la filière céréalière avec des unités de transformation adaptées.</p>
<p>Conclusion</p>	<p>Les échanges ont mis en exergue 3 entrées complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le foncier : préserver les zones agricoles • Le projet : la préservation du foncier est à coupler avec les enjeux du projet agricole de territoire impliquant la collectivité et les personnes publiques. Sans projet, le PLUi-H ne reste qu'un outil réglementaire • La logistique : articuler la préservation du foncier et le projet avec la logistique liée à l'agro-alimentaire.

Pièce(s) jointe(s) :

- Diaporama diagnostic agriculture présenté aux élus le 6 juillet 2015